
Nombre de membres Séance du vendredi 17 mars 2023

en exercice : 11

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept mars l'assemblée régulièrement convoqué le 13 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Ingrid MEUNIER.

Présents : 7

Sont présents : Ingrid MEUNIER, Sébastien COUTANSON, Ludovic LABOURÉ, Evelyne CHAUX, Pierre-Antoine DEJOB, Sylviane DONJON, Delphine LORON TRAVARD

Votants : 10

Représentés : Serge DUMAS par Pierre Antoine DEJOB, Maud BATTANDIER par Ingrid MEUNIER, Mathieu VERDIER par Delphine LORON TRAVARD

Excuses : Pierre PELISSON

Secrétaire de séance : Pierre-Antoine DEJOB

Les membres du Conseil Municipal présents ont approuvé le compte rendu du conseil municipal du vendredi 10 février 2023 (1 voix abstention et 9 voix pour)

Madame le Maire demande de rajouter 5 délibérations à l'ordre du jour :

- Impôts locaux : vote des taux d'imposition et des taxes directes locales pour 2023
- Sur le tarif de l'assainissement communal pour 2023
- Sur l'éclairage nocturne
- Subvention exceptionnelle ADMR portage de repas
- Adhésion à l'association Avenir Santé en Pays d'Urfé

Délibérations

Objet : Impôts locaux : vote des taux d'imposition et des taxes directes locales pour 2023 - DE_009_2023

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité : par 4 voix pour, 6 voix contre ; les taux d'imposition ne seront pas augmentés par rapport à 2023.

- DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- **Taxe d'habitation : 12.01 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 24.91 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 33.13 %**
- **Cotisation foncière des entreprises : 18.16 %**

- CHARGE Madame le Maire de :

- **Notifier cette décision aux services préfectoraux**
- **Transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.**

Objet : Sur le tarif de l'assainissement communal pour 2023 - DE_010_2023

Madame le Maire rappelle à l'assemblée municipale que le tarif de la redevance assainissement comprend une partie variable et, le cas échéant, une partie fixe. La partie variable est déterminée en fonction du volume d'eau prélevé par l'utilisateur sur le réseau public de distribution ou sur toute autre source, dont l'usage génère le rejet d'eau usée collectée par le service d'assainissement. La partie fixe est calculée pour couvrir tout ou partie des charges fixes du service d'assainissement.

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas augmenter les tarifs de la redevance assainissement 2023 :

- **Partie fixe : 35 €**
- **Partie variable : 0.88 € le m³**

Objet : Sur l'éclairage nocturne - DE 011 2023

Après une longue discussion il a été décidé de laisser l'éclairage public la nuit pour les raisons suivantes :

- Investissement de 30000€ sur 2 ans pour l'installation d'ampoules à led sur la totalité des éclairages de la Commune. Soit une tranche en 2022 et la seconde tranche en 2023.
- de plus, entre 23h00 et 5h00 les leds diminuent encore la luminosité.

C'est pourquoi, nous devrions consommer beaucoup moins et réduire de 50% nos factures électriques.

Après en avoir délibéré : par 8 voix pour et 2 voix contre, le Conseil Municipal présent, décide de maintenir ce fonctionnement sur une année et voire les gains obtenus.

Selon les résultats nous ferons un choix.

Objet : Subvention AIR PUR - DE 012 2023

Madame le Maire fait annonce que l'an dernier, cette nouvelle association AIR PUR a fait la demande auprès de la CCPU d'une subvention par commune à hauteur de 450€.

Toutes les communes ont accepté de verser cette subvention pour l'attractivité pour les 11 communes.

Ouï cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- **ACCEPTE de verser la subvention de 450€ à cette association AIR PUR,**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.**

Objet : Cycle piscine pour l'école 2022-2023 - DE 013 2023

Madame le Maire explique que le cycle piscine est obligatoire pour les élèves de 3ème cycle et que nous devons prendre en charge une partie des frais.

Notre commune a 14 élèves habitants sur la commune et 2 enfants sur les communes voisines, la somme globale à payer s'élève à 835€20 Euros soit 52€20 par enfant (qui comprend 10 séances et 10 trajets).

Le conseil municipal décide de faire un courrier aux communes de Cervières et de St Romain d'Urfé pour demander une subvention exceptionnelle à la prise en charge de leurs enfants respectifs.

Ouï cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE d'allouer une subvention au RPI de CHAMPOLY pour financer la sortie piscine,**
- **AUTORISE Madame le Maire à faire un courrier aux communes de Cervières et St Romain d'Urfé pour demander une subvention exceptionnelle pour les élèves respectifs de leur commune**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif avec cette demande de subvention.**

Objet : Tarif de caution et d'électricité pour la location de la salle de la mairie - DE 014 2023

Madame le Maire fait de la location plus régulière de la salle de la mairie, à ce jour nous la louons :

- Soirées privées pour les habitants de Champoly : 60€
- Soirées privées pour particulier, et Associations extérieurs à Champoly : 110€
- Manifestations lucratives pour les associations de Champoly : 40€
- Réunions des associations de Champoly : GRATUIT
- Réunions des associations extérieures à Champoly : 60€

Après avoir présenté le bilan des consommations électriques qui ne cesse d'augmenter, il est nécessaire de mettre un forfait électricité lors de la période hivernale.

De plus, de prévoir une caution lors de la réservation.

Ouï cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE de fixer un forfait sur le chauffage / électricité à hauteur de 10€ par réservation pour la période hivernale soit du 1er octobre au 31 mai inclus**
- **DECIDE de fixer une caution de 150€ pour les réservations suivantes : les soirées privées des habitants de la commune ; pour les particuliers et associations extérieures et les manifestations lucratives**
- **DECIDE de demander l'attestation d'assurance obligatoirement lors de la signature du contrat**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à la location de la salle de la mairie.**

Objet : Subvention exceptionnelle ADMR « Portage de repas » - DE 015 2023

Madame le Maire fait lecture de la demande de subvention de l'association ADMR de St Just en Chevalet pour le service « portage de repas ».

L'association doit acheter un véhicule réfrigéré pour la livraison des repas pour les 11 communes de la CCPU.

Où cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- **ACCEPTE de verser la somme de 500€ pour cette subvention exceptionnelle à l'association ADMR**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires**

Objet : Adhésion à l'association Avenir Santé en Pays d'Urfé - DE 016 2023

Madame le Maire faire lecture de la demande de l'association ASPU (Avenir Santé en Pays d'Urfé) pour adhérer à leur association pour une durée d'un an.

Où cet exposé et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **DÉCIDE d'allouer la somme de l'adhésion de 150€ pour un an,**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette adhésion**

Objet : Location du barnum et caution - DE 017 2023

Madame le Maire rappelle que le barnum est loué plusieurs fois dans l'année.

Les associations qui le louent l'hiver ne paient pas de location supplémentaire à ce jour, il serait souhaitable de faire payer un forfait pour rentrer dans nos frais car il faut mettre le chauffage à la salle des fêtes.

De plus, il n'ait pas demandé de caution lors de la location.

Après en avoir délibéré : par 1 voix pour et 9 voix contre, le Conseil Municipal présente, s'oppose à faire payer un forfait pour le chauffage et une caution.

Il sera demandé lors de la signature du contrat l'attestation d'assurance qui est obligatoire.

Projet WC public sur Aire de jeux – pétanque

Madame le Maire explique l'avancer de ce projet, l'installation d'un WC public au parc vers le terrain de pétanque. L'agent technique a demandé divers devis pour les besoins de la construction.

Les plans seront envoyés à l'équipe municipale pour mieux situer l'emplacement.

Projet New Deal

Madame le Maire et Serge DUMAS se sont rendus à une réunion sur la commune de Les Salles début mars pour avancer sur le projet New Deal afin d'avoir une connexion en téléphonie mobile plus importante pour nos habitants, ce qui devrait diminuer les zones blanches.

L'étude est en cours.

La Marche Bleue

Dimanche 19 mars RDV à la salle des fêtes à 7h30 pour la mise en place des tables et aide à l'installation à la Ligue Contre le Cancer.

Groupama de St Just en Chevalet et Noirétable sont en charge du ravitaillement (boissons et gâteaux).

Commémoration du 19 mars

Elle a lieu ce dimanche 19 mars à 11h00, la gerbe est commandée.

Formation Secrétaire de mairie

Afin d'être plus à l'aise sur certains thèmes, l'équipe municipale a proposé à Christelle des formations afin qu'elle acquière plus d'autonomie sur certains sujets. Christelle a opté pour 3 formations (l'élaboration et l'exécution du budget d'une commune de 33500 hab., les bases des finances publiques locales, le fonctionnement et le suivi d'un conseil municipal.) au cours de l'année 2023.

Questions diverses :

- Madame le Maire a adressé un courrier à Mr LAYES pour qu'il respecte et nettoie les parties communales.
- Delphine LORON TRAVARD demande de fixer une date pour l'inauguration du multi service d'Urfé. Possibilité à vérifier sur fin avril (en semaine) ou fin juin (pour un weekend).
- L'installation des tables et bancs sont en cours.
- L'appartement au 1^{er} étage sera loué à Mr LECUONA Emmanuel à partir du 1^{er} avril 2023

Séance levée à 00h15